

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 mai 2013

REFONDATION DE L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 1093)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 119

présenté par
M. Breton

ARTICLE PREMIER**ANNEXE**

À l'alinéa 30, après le mot :

« professionnelle »,

insérer les mots :

« afin qu'il prenne mieux en compte les réalités de l'emploi ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le système d'orientation et d'insertion professionnelle doit mieux prendre en compte la situation effective du marché du travail.